



**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain  
du Pays de Béarn**

**Séance du 12 décembre 2025**

Date de la convocation : 5 décembre 2025  
Nombre de délégués en exercice : 65

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mohamed AMARA, Patrick BALDAN, Muriel BAREILLE, Jean-Marie BERICHEON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Valérie DEJEAN, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Véronique LISPOS-SALLENAVE, Patrice LAURENT, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Carine SARRIQUET, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

**Délégués suppléants :**

Fabienne COSTEOAT-DIU (a suppléé Bertrand VERGEZ-PASCAL), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Michel MINVIELLE (a suppléé Serge CASTAIGNAU), Maryse PAYBOU (a suppléé Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Philippe FAURE (a suppléé Francis PEES), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Patrick BURON), Régis LAURAND (a suppléé Eric SAUBATTE), Jeannine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE), Pierre SOLER (a suppléé Valérie REVEL).

**Etaient excusés :**

Lydie ALTHAPÉ, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Arnaud JACOTTIN, Jean-Simon LEBLANC, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Nicolas PATRIARCHE, Bernard PEYROULET, Josy POUEYTO, Didier REY.

**Etaient absents :**

Henri BELLEGARDE, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Katty BROGNOLI, Marc GAIRIN, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Martine RODRIGUEZ, Monique SEMAVOINE.

**Etaient représentés :**

François BAYROU a donné pouvoir à Patrice LAURENT, Isabelle LAHORE a donné pouvoir à Sandrine LAFARGUE.

**Secrétaire de séance : Jean-Louis PERES**

**N° 5 – PROJET DE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET  
« CITOYENNETE EUROREGIONALE » DE L'EUROREGION  
NOUVELLE-AQUITAINE-EUSKADI-NAVARRE**

**Rapporteur : Bernard UTHURRY**

**Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 18 octobre 2024, le Conseil de Pays de Béarn a entériné un travail de définition claire de la stratégie opérationnelle d'intégration du projet de valorisation du site de l'ancien camp de Gurs dans les différentes échelles de programmes européens.

A la suite de la candidature réussie en réponse à l'appel à projet du programme Interreg POCTEFA en 2025, le Pays de Béarn souhaite renforcer son implication dans l'espace transfrontalier de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre.

L'AECT Eurorégion NAEN constitue un espace de coopération institutionnelle entre trois territoires : la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté Autonome d'Euskadi et la Communauté Forale de Navarre. Elle vise à renforcer les liens entre acteurs publics et à développer des projets communs autour d'enjeux partagés.

Elle lance annuellement un appel à projet « Citoyenneté eurorégionale » dont les plans d'actions doivent se réaliser en 12 mois et dont la subvention maximale est de 30 000€.

Le Pays de Béarn, chef de file, souhaite constituer un consortium avec des acteurs navarrais et basques pour initier une dynamique inédite visant à la constitution d'une communauté d'élus travaillant sur les questions de mémoires démocratiques et d'éducation à la citoyenneté. Il est proposé de travailler avec l'Association des maires des Pyrénées-Atlantiques et des associations d'élus en Navarre et en Euskadi.

La candidature répondrait à trois objectifs partagés. Tout d'abord, le défi du travail de mémoire et de transmission pour sensibiliser les élus à une histoire transfrontalière commune. Puis, un défi de promotion de la citoyenneté européenne, qui s'incarne dans un espace transfrontalier commun à investir par les échanges. Enfin, le dernier défi est de mettre en œuvre de nouvelles pratiques pour proposer des expériences concrètes afin de faire prendre conscience et vivre cet espace commun.

Ce partenariat s'appuiera sur la dynamique favorable initiée par le projet POCTEFA MITHIC (Mémoires et Identités Transfrontalières pour une Histoire Commune), qui réunit déjà les acteurs publics autour d'objectifs d'éducation et de transmission mémorielle. Il proposerait une animation en deux temps : Mieux se connaître (septembre 2026-Février 2027) pour mieux coopérer (mars-septembre 2027). La première séquence permettrait des rencontres de terrain articulant découverte de lieux de mémoire et sessions d'information sur les cadres législatifs et moyens d'action propres à chaque territoire. La seconde séquence permettrait de développer des sessions de sensibilisation aux outils de coopération transfrontalière (programmes, appels à projets) et la création de groupes de travail thématiques pour impulser des actions concrètes.

Ce projet décline dans l'espace transfrontalier de l'Eurorégion les axes de travail du *Plan stratégique de l'Eurorégion 2021-2027*. Il contribue aussi à la cohésion territoriale en renforçant la dimension commune du territoire transfrontalier, tant dans son approche historique et mémorielle commune que par l'expérience de l'échange qu'il installe durablement dans les pratiques des élus. L'objectif serait de pérenniser et développer ce partenariat pour proposer chaque année des parcours aux élus transfrontaliers.

**Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :**

- 1 – Approuver l'engagement du Pays de Béarn, en tant que chef de file, pour piloter la candidature au prochain appel à projet « Citoyenneté européenne » de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre ;**
- 2 – Approuver l'engagement du Pays de Béarn, en tant que chef de file, pour coordonner le plan d'actions s'il est lauréat ;**
- 3 – Autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de la candidature et du projet, et à signer les documents afférents.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les signatures

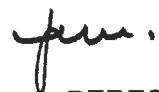
Pour extrait Conforme,

**Pour le Président empêché,**



Patrice LAURENT, Vice-Président

**Le Secrétaire de séance,**



Jean-Louis PERES

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 064-200079051-20251212-D05\_20251223-DE